

## Permanence pour le paiement de votre licence

Virginie assurera la permanence au Club House, de 18 heures 30 à 20 heures, pour le paiement de votre licence saison 2017 / 2018. Le paiement de votre licence déclenchera l'acceptation de votre licence par le club puis par la suite, la validation par la FFR. Les modalités de paiement mises en place la saison dernière sont reconduites pour cette nouvelle saison. Les dates sont les suivantes :

- Mercredi 9 août,
- Mercredi 16 août,
- Vendredi 18 août,
- Lundi 21 août,
- Mercredi 23 août,
- Vendredi 25 août,
- Lundi 28 août,
- Mercredi 30 août,
- Vendredi 1er septembre.